



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC



**COMITE
DEPARTEMENTAL**

REGLEMENT ARC 13 2015

Nouveauté 2015 : Les archers ayant déjà participé à un tir qualificatif peuvent participer mais ne seront pas classés. Nous comptons sur les responsables de club pour signaler ces archers aux organisateurs.

Cette manifestation s'étale sur cinq étapes qui se dérouleront

Tir SALLE le samedi 14 mars à **PELISSANNE**

Tir CAMPAGNE le samedi 11 avril à **SALON LA BARBEN**

Tir NATURE le samedi 9 mai à **GEMENOS**

Tir 3D le samedi 23 mai à **ST MARTIN DE CRAU**

Tir FEDERAL le 06 juin à **CHATEAURENARD**

Les catégories : Sont reconnues pour l'ARC13 : **POUSSINS, BENJAMINS, MINIMES, CADETS, JUNIORS** dans chaque catégorie : masculin, féminin, classique sans viseur, classique avec viseur, poulies sans viseur, poulies avec viseur

Tir SALLE Tir à 15 m sur blasons de 80 cm pour les benjamins, minimes et cadets et juniors (petit 10 pour les poulies) Tir à 10 m sur blasons de 80 cm pour les poussins. Le tir se fera en 2 séries de 7 volées de 3 flèches (une volée en 2mn). Trois volées d'essai au début du concours.

Tir NATURE Un parcours sur cibles blasons animaliers. L'organisateur pourra au besoin constituer une ou deux boucles. Le nombre de cibles installées pour l'Arc 13 doit permettre de faire circuler des pelotons de 6 archers au maximum. La représentation des catégories de cibles doit se rapprocher de 1/6 de birdy, 2/6 de petit, 2/6 de moyen et 1/6 de grand. Soit pour 6 cibles : 1 birdy, 2 petits, 2 moyens et 1 grand.

Les archers tirent les deux flèches du même piquet.

Distance de tir maximum : Pour les poussins : 15m du piquet blanc. Pour les benjamins et les minimes : 20 m du piquet bleu. Pour les Cadets : 25 m du piquet rouge

TIR 3D Un parcours sur cibles 3D. L'organisateur pourra au besoin constituer une ou deux boucles. Le nombre de cibles installées pour l'Arc 13 doit permettre de faire circuler des pelotons de 5 à 6 archers.

Les archers tirent les deux flèches du même piquet.

Distance de tir maximum : Pour les poussins : 15m du piquet blanc Pour les benjamins et les minimes : 20 m du piquet rouge Pour les Cadets : 25 m du piquet bleu.

Tir CAMPAGNE Le tir se déroule sur un parcours avec la moitié des cibles en distances connues et l'autre moitié en distances inconnues. Le nombre de cibles installées pour l'Arc 13 doit permettre de faire circuler des pelotons de 4 à 6 archers. La représentation des catégories de cibles doit se rapprocher de 1/4 de 20 cm, 1/4 de 40cm, 1/4 de 60cm et 1/4 de 80cm.

Les archers tirent les trois flèches du même piquet.

Distance de tir maximum : Pour les poussins : 20m du piquet blanc Pour les benjamins, minimes (viseur et sans viseur) : 25m du piquet bleu Pour les cadets : 30m du piquet rouge

Tir FEDERAL Le tir se déroule sur 2 séries de 6 volées.

Distances de tir : Pour les cadets et minimes : 30m sur blason de 122 cm. Pour les benjamins : 20m sur blason de 122cm. Pour les poussins : 15m sur blason de 122cm.

CLASSEMENT: Un classement sera établi à posteriori pour chaque étape et servira pour le classement final. Principe du classement pour chaque manche: 1er 40 points, 2ème 35 points, 3ème 34 points etc ... L'archer qui aura le plus de points à la fin des cinq étapes sera déclaré « VAINQUEUR ARC 13 » dans sa catégorie pour l'année 2014. Pour prétendre au titre de VAINQUEUR ARC 13 il faut avoir participé à au moins trois étapes dans la même catégorie. En cas de changement de catégorie les points ne seront pas cumulés.

Généralités : Pour les disciplines de parcours, les pelotons étant uniquement constitués d'enfants, il est impératif de leur adjoindre un adulte qui veillera au bon déroulement de la journée. L'organisateur devra donc veiller à ce que chaque peloton soit bien accompagné soit par un membre de l'organisation, soit par un responsable ou représentant de club ou parent bénévole. Le club organisateur aura en charge la distribution d'un goûter à chaque participant. Le club organisateur remettra à chaque archer un souvenir attestant de sa participation. Les résultats de chaque manche seront envoyés au responsable de la commission jeune qui établira le classement de chaque étape ainsi que le classement général. A la fin des cinq étapes le département récompensera le vainqueur de chaque catégorie. Les clubs organisateurs recevront une subvention de 200 euros pour l'aide à l'organisation. Le prix des inscriptions par étape est fixé à 4 euros.

Note complémentaire : La présence d'arbitre n'est pas obligatoire mais cependant recommandée. Les arbitres participant le font alors bénévolement ; merci de signaler alors leurs noms au comité afin qu'ils soient remerciés comme il se doit en fin de saison.

RAPPEL : Le but de l'ARC13 est de faire découvrir les différentes disciplines du tir à l'arc aux jeunes archers. Le classement de l'ARC 13 est réservée aux archers débutants et aux archers n'ayant pas encore participé à des compétitions sélectives pour un championnat de France. **Les archers ayant déjà participé à un tir qualificatif peuvent participer mais ne seront pas classés. Nous comptons sur les responsables de club pour signaler ces archers aux organisateurs.** J'espère que les archers viendront nombreux et avec plaisir. Bons tirs à tous.

Le Comité Départemental des Bouches du Rhône de tir à l'arc